

Les modes de paiement

● ● ● L'avis d'échéance et le prélèvement



Chaque mois, **un avis d'échéance** vous est adressé. Le loyer et les charges y sont détaillés.

Le loyer est réévalué périodiquement par le Conseil d'Administration.

Le Mans Métropole Habitat propose différents moyens pour payer votre loyer.

Pratique et sécurisé, le prélèvement est à privilégier !

Le loyer et les charges seront prélevés au plus tard le 12 du mois suivant l'échéance (sauf cas particuliers). Plusieurs dates de prélèvement vous sont proposées (3, 5, 8 et 12 de chaque mois).

Pour toute question, renseignez-vous auprès de votre **Agence de proximité** (coordonnées au verso de ce document).

D'autres possibilités de règlement existent.
Attention, dans ce cas, la date limite de paiement est fixée le 4 du mois suivant la réception de l'avis d'échéance.

● ● ● Les autres moyens de paiement



● **Par carte bancaire**, dans votre Agence de proximité.

● **Par virement bancaire** : en utilisant le RIB individuel (VIBAN) qui vous a été communiqué. Si vous ne l'avez pas obtenu, vous pouvez en faire la demande auprès de votre Agence de proximité.

● **Par chèque**, à déposer dans votre Agence de proximité ou au Siège.

● **Sur notre site Internet** : www.lmmhabitat.com, rubrique «Paiement en ligne» en vous munissant de votre avis d'échéance.

● **En espèces** : attention, vos Agences de proximité n'acceptent plus le paiement en espèces depuis le 01/11/2016. Pour payer en espèces votre loyer, vous devrez utiliser le système **EFICASH***.

**Attention, ce mode de paiement n'est pas gratuit et vous sera facturé 5€ par opération. Pour cela, il suffira de vous rendre dans votre bureau de poste habituel avec votre avis d'échéance pourvu d'un code barre. Celui-ci sera scanné et vous pourrez régler votre loyer (30€ minimum, 1000€ maximum).*

● ● ● Difficultés pour régler ? n'attendez pas !



Contactez au plus vite la **Conseillère Sociale** de votre Agence de proximité ou un **Chargé de Recouvrement**. Ils vous aideront à trouver des solutions.



Le saviez-vous ?

PRATIQUE ET SIMPLE ! L'ESPACE LOCATAIRE

Pour créer votre espace, rendez-vous sur la page d'accueil de notre site Internet Immhabitat.com, cliquez sur « créer mon espace » dans le menu du haut de page, ou **flashez le QR code ci-dessous**.



Connectez-vous !



PAYER SON LOYER

- Conseils Pratiques -



Vous allez régler votre loyer :
Découvrez les différents modes de paiement à votre disposition

